



appel à projets

La Fondation Alpes Contrôles aide les projets situés en France métropolitaine ayant vocation à promouvoir, diffuser et rendre accessible l'agriculture biologique et la préservation de l'environnement, pour le bien commun.

Sont éligibles les projets portés par une association à but non lucratif (loi 1901), par une structure d'intérêt général ayant au moins deux ans d'existence ou par un porteur de projet d'installation en agriculture biologique dont les besoins en formations et en accompagnements spécifiques seront délivrés par une association.

Une structure, quelle que soit son statut, à caractère religieux, confessionnel ou politique n'est pas éligible aux appels à projet de la Fondation Alpes Contrôles.

Notre appel à projet **Biodiversité** vous concerne si vous êtes porteur d'un projet qui vise la préservation, la protection et la multiplication d'espèces, de variétés et de races menacées de la faune et de la flore.

Notre appel à projet **Pédagogie** vous concerne s'il vise l'accompagnement des publics à l'ouverture au « Vivant » par des ateliers, des cours et des manifestations.

Notre appel à projet **Coopération** vous concerne si vous œuvrez à la création d'espaces de synergies unissant diverses compétences techniques appliquées à l'agriculture biologique.

Notre appel à projet **Recherche** et Innovation vous concerne si vos travaux développent de nouvelles techniques au bénéfice de l'agriculture biologique et de l'environnement.

Notre appel à projet **Terroirs** vous concerne si vous entreprenez la restauration et le sauvetage de vignes, champs ou vergers en agriculture biologique.

Notre appel à projet **Échanges** vous concerne si vous élaborez divers objets de communication, sources de savoir et de données essentielles à l'agriculture biologique, pour le bien commun.

Notre appel à projet **Solidarité** vous concerne si vous portez un projet qui aide les personnes à sortir de l'exclusion sociale par le travail de la terre, l'élevage ou toute autre démarche en lien direct avec l'agriculture biologique.

Notre appel à projet **Création d'entreprise** vous concerne si vous installez ou reprenez une entreprise agricole menée en agriculture biologique et que vous souhaitez vous former à l'agriculture biologique.

SÉLECTION

Tous les appels à projet sont ouverts de façon permanente et seront évalués au cours de 4 sessions pendant l'année : début février, mai, août et novembre. La date butoir de dépôt du dossier est le 15 du mois précédent.

À l'issue des délibérations, sera attribué, le cas échéant, un prix pour récompenser l'excellence du projet.

Les projets devront être construits de manière à démontrer leur pertinence à l'aide des outils suivants :

1. un résumé du projet (environ 1500 signes)
2. un schéma organisationnel de déroulement du projet où figurent les étapes clefs
3. un budget ou plan financier
4. une présentation complète du projet et de son équipe, avec les risques afférents au projet ainsi que les solutions envisagées.

L'évaluation des projets se basera sur la réelle expression des différentes thématiques.

MODALITÉS

Une demande de dotation ne peut excéder 12000 € et la dotation elle-même ne peut excéder 60% du montant global du projet.

Une fiche de suivi est systématiquement attendue de la part des lauréats à la fin de leur projet ou à l'aboutissement de l'étape du cursus qui aura reçu l'aide de la Fondation Alpes Contrôles. Cette fiche sera prépondérante dans le cas d'une nouvelle demande de soutien.

Le versement sera effectif une fois une preuve de la mise en marche du projet réceptionnée par la Fondation Alpes Contrôles.

La structure porteuse du projet pourra bénéficier, au maximum, de trois soutiens durant la période 2019-2023, tous dispositifs confondus.

Ce que la Fondation ne finance pas :

- Les dépenses courantes de fonctionnement de la structure (non liées au projet financé)
- Les besoins en trésorerie
- Les collectes de fonds.